



Séance du 14 février 2017

L'an deux mil dix-sept, le mardi quatorze février, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Créonnais, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle polyvalente de Cardan sous la présidence de Mme Mathilde FELD Présidente de la Communauté de Communes du Créonnais.

PRESENTS (27): BARON : Emmanuel LE BLOND DU PLOUY, Mme Sophie SORIN, M. Xavier SMAGGHE, **BLESIGNAC** : M. Jean François THILLET, **CAPIAN** : M. Frédéric LATASTE, M. Franck LUQUE **CARDAN** : M. Denis REYNE , **CREON** : M. Pierre GACHET, Mme Mathilde FELD, M. Jean SAMENAYRE, Mme Sylvie DESMOND, Mme Angélique RODRIGUEZ, M. Pierre GREIL, Mme Florence OVEJERO **HAUX** : Mme Nathalie AUBIN, **LA SAUVE MAJEURE** : M. Alain BOIZARD, Mme Marie Christine SOLAIRE, M. Jacques BORDE **LE POUT** : M. Michel FERRER, **LOUPES** : Mme Véronique LESVIGNES, Mme Marie Claire GRAVELLIER, **SADIRAC** : M. Jean Louis MOLL, M. Patrick GOMEZ, M. Hervé BUGUET, **SAINT GENES DE LOMBAUD** : M. Michel DOUENCE, **SAINT LEON** : M. Nicolas TARBES **VILLENAVE DE RIONS** : M. Jean Marc SUBERVIE.

ABSENTS (12) : **CREON** : Mme Isabelle MEROUGE pouvoir à Mme Mathilde FELD, M. Patrick FAGGIANI pouvoir à M. Jean SAMENAYRE **CURSAN** : M. Ludovic CAURRAZE, M. Jean Pierre SEURIN pouvoir à M. Alain BOIZARD **HAUX** : M. Patrick PETIT pouvoir à Mme Nathalie AUBIN, **LE POUT** : M. Michel NADAUD pouvoir à M. Michel FERRER, **MADIRAC** : M. Bernard PAGES, **SADIRAC** : M. Daniel COZ pouvoir à M. Hervé BUGUET, Mme Barbara DELESALLE pouvoir à M. Jean Louis MOLL, Mme Christelle DUBOS pouvoir à M. Pierre GACHET, M. Fabrice BENQUET, Mme Marie Ange BURLIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L2121-15 du CGCT le Conseil Communautaire désigne M. Denis REYNE conseiller communautaire de la Commune de CARDAN secrétaire de séance.

En préambule à la réunion, M. Pierre LANDES, Directeur Territorial de l'Etablissement Public Foncier de Poitou-Charentes présentera les modalités de fonctionnement actuel de l'EPF et le projet de décret modifiant le décret n°2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'établissement public foncier de Poitou Charentes

Adoption du compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire en date du 10 janvier 2017
Compte rendu des décisions prises par Mme la Présidente en vertu de sa délégation de compétences

DELIBERATIONS

- Consultation CCC- décret d'extension de l'EPF de Poitou Charentes dans le cadre de la Région Nouvelle Aquitaine (délibération 16.02.17)
- Salle Ulli Senger – demande de subvention Conseil Départemental de la Gironde- travaux de chauffage (délibération 17.02.17)
- Lycée de l'Entre deux Mers – acquisition de terrain (délibération 18.02.17)

QUESTIONS DIVERSES

- Intervention des Vice- Présidents sur leurs domaines de compétences respectifs en fonction des dossiers.

1- PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE POITOU CHARENTES

M. Pierre LANDES, Directeur Territorial de l'EPF POITOU CHARENTES présente les modalités de fonctionnement actuel de l'EPF et le projet de décret modifiant le décret n°2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'établissement public foncier de Poitou Charentes.

Le diaporama de présentation est disponible sur demande (un support papier ayant été distribué en séance)

2- ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU 10 JANVIER 2017 A CAPIAN

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

3- DECISIONS PRISES PAR MME LA PRESIDENTE EN VERTU DE LA DELEGATION DE COMPETENCES OCTROYEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mme la Présidente fait part au Conseil Communautaire qu'elle n'a pris aucune décision par application de sa délégation de compétences depuis le dernier conseil communautaire du 10 janvier 2017

4- AVIS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CREONNAIS SUR LE PROJET DE DECRET MODIFIANT LE DECRET N°2008-645 DU 30 JUIN 2008 PORTANT CREATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE POITOU CHARENTES (délibération 16.02.17)

1- Préambule explicatif

Une étude d'opportunité sur la possibilité d'extension du périmètre de l'Etablissement Public Foncier (EPF) de Poitou Charentes dans le contexte de mise en place de la nouvelle Région a été menée par M. le Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine.

Les conclusions de ces travaux ont confirmé l'opportunité de mener une étude de préfiguration afin d'étendre le périmètre de l'EPF à l'ensemble du territoire de la région, à l'exception de l'agglomération d'Agen et des départements des Pyrénées Atlantiques et des Landes, aujourd'hui très largement couverts par des EPF locaux.

Cette extension nécessite de modifier le décret de création de l'EPF de Poitou Charentes.

Mme la Présidente expose que conformément à l'article L 321-2 du code de l'urbanisme, le projet de décret modificatif doit être soumis, pour avis, au Conseil Régional, aux conseils départementaux, aux organes délibérants des EPCI à fiscalité propres compétents en matière de plan local d'urbanisme ainsi qu'aux conseils municipaux des communes de 20 000 habitants et plus non membres de ces établissements, situés dans le périmètre de compétence d'un EPF.

A défaut d'avis de la CCC sur le projet de décret dans un délai de 3 mois (avant le 3 avril 2017), il sera réputé favorable.

2- Contexte réglementaire

Vu le décret n°2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'établissement public foncier de Poitou-Charentes

Vu l'article L 321-2 du Code de l'Urbanisme

3- Comparatif entre le statut actuel de l'EPF de Poitou Charentes et le projet de statut de l'EPF d'Etat de Nouvelle Aquitaine

Mme la Présidente expose les éléments comparatifs contenus dans le document qui a été joint à la note de synthèse préalable au présent conseil communautaire.

4- Proposition de Mme la Présidente

Madame la Présidente propose de donner un avis favorable au projet de décret modifiant le décret n°2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'établissement public foncier de Poitou Charentes.

5- Délibération proprement dite

Vu le décret n°2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'établissement public foncier de Poitou-Charentes

Vu l'article L 321-2 du Code de l'Urbanisme

Vu l'exposé de Madame Mathilde FELD Présidente

Après en avoir délibéré,

*Le conseil communautaire à la majorité des membres présents ou représentés (11 voix CONTRE : Frédéric LATASTE, Franck LUQUE, Denis REYNE, Alain BOIZARD (2 voix) Michel DOUENCE, Jacques BORDE, Nicolas TARBES, Emmanuel LE BLOND DU PLOUY, Michel FERRER (2 voix), 5 abstentions : Sophie SORIN, Marie Christine SOLAIRE, Jean Marc SUBERVIE, Nathalie AUBIN (2 voix), 19 voix POUR) **DONNE un avis favorable au projet de décret modifiant le décret n°2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'établissement public foncier de Poitou Charentes***

5-DEMANDE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CREONNAIS DE PARTICIPER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FUTUR EPF DE LA NOUVELLE AQUITAINE(délibération 16 bis.02.17)

Vu la délibération n°16.02.17 du 14 février 2017 donnant un avis favorable au projet de décret modifiant le décret n°2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'établissement public foncier de Poitou Charentes

Après avoir étudié le projet de statut du futur EPF nouvelle Aquitaine et notamment la composition du Conseil d'Administration de l'établissement d'Etat ;

Vu l'article 6 du projet de décret qui indique que les associations départementales des maires (...) désignent chacune pour leur part (...) les représentants des EPCI à fiscalité propre (...)

Considérant le fait que l'ensemble des communes de la Communauté de Communes du Créonnais n'adhère pas à l'AMG

Considérant l'intérêt que représente pour les administrés du territoire la participation d'un membre de la CdC du Créonnais au Conseil d'administration du futur EPF

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés

DEMANDE à ce que la Communauté de Communes du Créonnais soit présente au Conseil d'Administration de l'EPF

6- DEMANDE DE SUBVENTION 2017- CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE – TRAVAUX DE CHAUFFAGE – SALLE ULLI SENGER (DELIBERATION 17.02.17)

I. Préambule explicatif :

Mme la Présidente expose qu'il convient de faire réaliser des travaux de grosses réparations à la salle Ulli Senger à savoir la pose de huit aérothermes gaz afin d'enlever l'installation de chauffage défectueuse.

Ces travaux ont pour objectif l'amélioration de l'efficacité énergétique et de confort d'usage pour rester dans les normes HQE

II. Exposé des motifs pour les travaux de grosses réparations salle Ulli Senger :

La CCC est propriétaire de la salle multisports Ulli Senger utilisée chaque jour par les élèves du Collège de Créon mais également par plusieurs associations d'intérêt communautaire pour l'enseignement de la pratique sportive mais également pour des compétitions.

Depuis plusieurs mois le système de chauffage est défectueux, il est absolument nécessaire de préserver la santé des utilisateurs de la salle en faisant poser des aérothermes.

La CCC a engagé depuis plusieurs années un programme d'investissement complet sur le site : enrobé pour l'aire de stationnement, changement du rideau de protection de l'entrée de la salle..... sécurisation du site, remise en état des vestiaires, acquisition d'un sol amovible pour diverses manifestations.

Il convient afin de préserver ces investissements d'engager dans les meilleurs délais un programme de grosse réparation du système de chauffage.

En effet l'état général de la salle ne répond plus aux exigences nécessaires à la préservation de la santé des utilisateurs et de la salubrité publique (sans chauffage les locaux se dégradent rapidement) et justifie une demande d'aide de l'Etat au titre de la DETR.

En conclusion, on peut affirmer la nécessité impérieuse et urgente de ces travaux.

Plan de financement provisoire des travaux – salle Ulli Senger :

DEPENSES ESTIMEES	HT	TTC
Pose de 8 aérothermes gaz	34 122.23 €	40 946.68 €
TOTAL DEPENSES	34 122.23 €	40 946.68 €
RECETTES		
Subventions DETR 35%		11 942.78 €
Subvention CD33 35%		11 942.78 €
Autofinancement		17 061.12 €
TOTAL RECETTES		40 946.68 €

Madame la Présidente rappelle qu'il s'agit ici d'une proposition d'anticipation de travaux d'investissement avant le vote du budget 2017.

III. Proposition de Mme la Présidente

En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser Mme la Présidente à solliciter les subventions auprès des services départementaux au titre de 2017 et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

IV. Délibération proprement dite

Ainsi, après avoir entendu les explications précitées,

Les membres du Conseil Communautaire présents ou représentés,

après avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorisent Madame la Présidente à solliciter une subvention auprès des services départementaux au titre de 2017 et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

7- LYCÉE ENTRE-DEUX-MERS – ACQUISITION DE TERRAINS (DELIBERATION 18.02.17)

1- Préambule explicatif :

Mme la Présidente expose que dans la perspective de réalisation d'un lycée par la Région Nouvelle Aquitaine, la Communauté de Communes du Créonnais a sollicité Gironde Habitat en vue de l'acquisition d'un ensemble de parcelles actuellement en nature de réserve foncière, situé Commune de Sadirac, ce terrain étant ensuite mis à disposition de Région Nouvelle Aquitaine.

Il s'agit des parcelles appartenant à Gironde Habitat, cadastrées :

- Section AH n°151 d'une superficie de 8.060m²
- Section AH n° 311 d'une superficie de 779 m²
- Section AH n° 312 d'une superficie de 96.543 m²
- Section AH n° 313 d'une superficie de 9.676 m²

Soit une superficie totale de 115.058 m².

Gironde Habitat souhaiterait privilégier un échange de biens devant lui permettre de réaliser en contrepartie une opération de 5 logements et 1 commerce, en lieu et place d'un ensemble immobilier qui lui serait cédé par la CDC du Créonnais puis démoli par Gironde Habitat pour accueillir ce projet.

Cet ensemble immobilier est cadastré section AB n°262 d'une superficie de 485 m², et section AB n°646 d'une superficie de 59 m², soit une superficie totale de 544 m².

Cet ensemble envisagé est situé au cœur de la bastide historique en reconstitution d'un angle de rue à proximité directe de la place de la Prévôté.

A défaut d'une proposition d'échange satisfaisante pour Gironde Habitat, la vente des parcelles précitées serait proposée à la CDC du Créonnais, moyennant un prix de 115 058€, déterminé sur la base de 1€ le m². La vente sera exonérée de TVA immobilière en application de l'article 261 5.1° du code général des impôts.

Cet engagement de principe de Gironde Habitat sur deux solutions alternatives est proposé, sous réserve que la Région Nouvelle Aquitaine confirme expressément son intention de réaliser ce lycée sur ces parcelles.

Une délibération ultérieure déterminant précisément les termes de l'échange ou de la vente sera présentée une fois obtenu le positionnement de Région Nouvelle Aquitaine.

2- Proposition de Mme la Présidente

En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir autoriser Mme la Présidente à poursuivre des négociations sur les bases alternatives ci-dessus indiquées et à accomplir toutes démarches, demander toutes autorisations, constituer ou abandonner toutes servitudes, signer tous actes nécessaires à l'aboutissement de ce dossier

3- Délibération proprement dite

**Ainsi, après avoir entendu les explications précitées,
Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Madame la Présidente à :**

- Poursuivre des négociations sur les bases alternatives ci-dessus indiquées**
- Accomplir toutes démarches, demander toutes autorisations, constituer ou abandonner toutes servitudes, signer tous actes nécessaires à l'aboutissement de ce dossier**

8-QUESTIONS DIVERSES

- ESPACE CITOYEN

Les travaux de désamiantage sont terminés ainsi que la démolition du bâtiment.
L'installation du chantier est achevée.

- VRD en cours (Eiffage) accès, fondations, 1 semaine de travail

Les entreprises choisies sont sérieuses et compétentes. Le maître d'œuvre est très réactif et suit au plus près les dossiers. Un « album photos » est consultable sur la page Facebook de la CCC.

https://www.facebook.com/248710835465768/photos/?tab=album&album_id=401476923522491

Achèvement des travaux confirmé pour le 3 juillet 9h30

Une manifestation « pose de la 1^{ère} pierre » aura lieu le 11 mars 2017 à 11 heures.

- SALLE ULLI SENGER

Mme la Présidente rappelle qu'une visite de la salle Ulli Senger est organisée le 4 mars à 10 heures.

- OPAH 2017-2020,

Les auditions se sont tenues le lundi 13 février 2017, 3 candidats ont été reçus ES'HA, SOLIHA et URBANIS.

Au vu de la note attribuée à chacun des candidats, s'agissant d'un MAPA, une décision sera prise avant la fin de la semaine une fois la phase de négociation achevée.

- Personnel communautaire- appel à candidatures

- Comptable RH, à ce jour 41 candidatures ont été reçues, les entretiens se dérouleront le 24 février matin
- Chargé de développement économique, tourisme et communication à ce jour 36 candidatures ont été reçues, les entretiens se dérouleront le 21 février après midi

9 - INTERVENTION DES VICE- PRESIDENTS

9.1 Madame la Vice- Présidente en charge de l'Action Sociale : Sophie SORIN

Mme la Vice-Présidente fait le compte rendu de l'avancement des dossiers sous sa responsabilité :

CA CIAS le 21 février 2017

- ✓ Nouvelle composition du Conseil d'Administration suite à l'extension de périmètre de la CCC : 3 nouvelles communes et 2 membres nommés REV et CIDFF (confirmé).
- ✓ Débat d'Orientations Budgétaires

COMMISSION DE TRAVAIL PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

- ✓ Travail sur les divers documents composant le marché
- ✓ Début de la publication de l'appel d'offres le 27 mars. Fin 14 avril à midi.
- ✓ Résultat de l'enquête de satisfaction sur les prestations actuelles. Retours très positifs (satisfaction des bénéficiaires sur la livraison, les quantités, la qualité et le prix des repas). 36 bulletins remplis sur 56 distribués.

BANQUE ALIMENTAIRE

31 janvier : réunion de travail du CIAS, du CCAS de Sadirac et du CCAS de Créon.

Bilan sur l'année écoulée : bon fonctionnement mais problème de quantité de denrées trop juste par rapport au nombre de demandeurs. Le nombre de personnes augmente ; sur le territoire au total 50 familles représentant 90 personnes par distribution. Il y a 120 foyers différents sur l'année.

Il y a possibilité d'augmenter les quantités par conventionnement avec la Banque Alimentaire, mais le véhicule ne sera pas assez grand si le lait est livré en même temps que les autres denrées.

Une étude est menée sur la possibilité d'aller chercher le lait à part (700 packs de 6 par trimestre).

Il pourrait être stocké à l'EHPAD de Créon.

Pour les 3 nouvelles communes du la CCC, la distribution s'effectuerait à Créon et les colis seraient récupérés par une élue de Villenave de Rions. Se pose la question des normes de transport des produits frais (glacières à acquérir).

RENCONTRE MDSI CADILLAC

Présentation des services du CIAS et rencontres avec les techniciennes.

Les services proposés par le CIAS du Créonnais sont très appréciés (épicerie solidaire, la Banque Alimentaire et Trans'Gironde Proximité).

Nous n'avons pas pu rencontrer la Directrice de la MDSI pour discuter de la mise en place d'un partenariat identique à celui de la MDSI de Créon (répartition des publics).

EPICERIE SOLIDAIRE

BILAN DES AIDES FINANCIERES 2016

ORIENTATION	NOMBRE BENEFICIAIRES	MONTANT AIDE FI DPT	MONTANT AIDE FI AUTRE
MDSI 50% CREON	99	18 188.29 €	
CIAS 50% CREONNAIS	20	3 761.24 €	
CCAS CREON 50%	20	2 835.29 €	
CCAS CREON 100%	11		832.77 €
SECOURS CATHOLIQUE 100%	1		10 €

Le 20 janvier dernier : rencontre avec les Conseillers Départementaux.

Martine Jardiné, Vice-Présidente chargée de l'Habitat, du logement et du développement social, Jean-Marie Darmian, Vice-Président chargé des finances et fonds européens, Anne-Laure Fabre-Nadler, Vice-Présidente chargée des mobilités et les partenaires sociaux du territoire (MDSI, CABANE A PROJETS, CCAS Créon, CAF, CCAS Sadirac).

Nous avons effectué une visite de l'épicerie solidaire et dégusté un déjeuner préparé par des bénévoles et salariés de la Cabane, suivi d'une réunion de travail avec une présentation des services du CIAS et du fonctionnement de l'épicerie solidaire. Des engagements importants ont été pris par Mme Jardine quant au financement de l'épicerie solidaire.

9.2 Monsieur le Vice- Président en charge de la Petite Enfance et de l'Enfance : Jean Louis MOLL

Mme la Présidente fait le compte rendu de l'avancement des dossiers sous la responsabilité de M. le Vice-Président ayant dû s'absenter d'urgence étant d'astreinte sur sa commune :

Date importante :

Une Commission petite enfance-enfance- jeunesse aura lieu le 22/02/2017 : budget 2017 Point projets Ribambule + Convention LJC sont à l'ordre du jour.

Projets et travaux en cours :

Enfance

Poursuite du travail d'évaluation du PEdT / Dates des Conseils Locaux d'évaluation :

Créon : 02/02/17 18h30

Sadirac : 09/02/17 18h

La Sauve : 13/02/17 19h

RPI Haux-Madirac-St Genès : 07/02 18h30

LJC : 09/03/17 à 18h

Baron : 14 février 18h30

Cursan-Loupes : ne souhaite pas organiser de CLE

Nous travaillons sur la rédaction des avenants des conventions d'occupation des locaux de Sadirac, Créon Baron et Lignan + associations mandatées/CCC.

2 projets sont en cours avec la ribambule pour la rentrée de septembre 2017.

L'ouverture de la Crèche familiale de Baron se ferait à 8h30 au lieu de 9 h pour s'adapter aux horaires des parents et aux heures de rentrée scolaire.

Projet accueil bébé Pirouette à Créon (8 places maxi) avec l'aval de la PMI (le courrier doit nous parvenir) et de l'ARS (agence régionale de santé)

Rappel synthétique de l'intérêt du projet :

- *Peu de places d'accueil collectif des bébés sur le territoire*
- *Nouvelles familles sur territoire + problème de mobilité de certaines familles de Créon + accessibilité financière*
- *Stabilité de fréquentation des enfants de 3 mois à 3 ans, moins de turn-over sur la structure*
- *Hausse prévue de la PSU, car meilleur taux remplissage & régularité dans la fréquentation*
- *Coût quasi nul (sauf petits travaux + achat matériel, 2000€)*
- *Projet motivant pour les équipes / projet d'accueil renouvelé*
- *Possibilité accueil des bébés de Baron l'été sur Pirouette (passerelle inter multiaccueil)*
- *Avis favorable de la CAF*
- *Travaux déjà effectués dans le multiaccueil en 2012 et 2015 : conditions d'accueil améliorées*
- *Pas de cout RH supplémentaire, car équipe déjà sur place (légère réorganisation interne)*

9.3 Madame la Vice- Présidente en charge de la Jeunesse, Sports et Culture : Marie Christine SOLAIRE

Mme la Vice-Présidente fait le compte rendu de l'avancement des dossiers sous sa responsabilité :

- Les membres de la commission "vie associative" se sont réunis le 2 février pour étudier les demandes de subventions des associations intercommunales.

- le responsable du service enfance jeunesse de la CCC, une technicienne de la Cabane à Projets et la VP ont reçu 14 personnes en entretien pour attribuer les 10 BAFA+

Une sélection va désormais être effectuée.

-Rappel de la réunion sur la médiation sociale, le vendredi 17 février 2017 à 14h00 (Salle du Conseil Municipal-Mairie de Sadirac)

Suite à la validation du plan d'action 2017 lors du comité restreint du 15 novembre 2016, ce groupe de travail a pour objectif de définir les meilleures conditions relatives à l'intervention de médiateurs sociaux sur le territoire du Créonnais.

L'association Le Prado sera également présente afin de présenter leur savoir-faire sur la question de la médiation sociale.

9.4 Monsieur le Vice-Président en charge de l'OPAH: Michel DOUENCE

M. le Vice-Président ne souhaite pas prendre la parole.

9.5 Monsieur le Vice- Président en charge du développement économique, tourisme et marchés publics : Bernard PAGES

M. le Vice-Président est absent excusé.

9.6 Monsieur le Vice- Président en charge de l'aménagement du territoire et urbanisme : Jean François THILLET

M. le Vice-Président donne un compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 3 février 2017 sur les OAP Economie Services et transports.

Sur le plan économique, le Créonnais, devra être un territoire << vertueux >> (en termes de qualité des aménagements, d'insertion paysagère, de consommation spatiale raisonnée et de densification des espaces économiques) aussi il doit se doter d'une politique économique réaliste et ambitieuse.

- Il doit créer de l'emploi territorial, en confortant ses centralités et en favorisant son positionnement vers les voisinages (Bordeaux, Libourne...)

- Il doit également, conformément au SCOT, favoriser la densification et la dynamisation du commerce de proximité et refuser toute création d'espace commercial nouveau.

- Pour les zones existantes (Le Pastin, Bel-Air,...) , les densifier et les compléter , en ménageant des zones tampons entre les espaces non économiques et les activités (zone vertes , agricoles , urbanisées , routes ,...) , et en les travaillant particulièrement sur le plan paysager , car elles représentent des vitrines et portes d'entrée du Créonnais. L'extension de la zone du PASTIN (Créon/La Sauve) dans la limite de l'enveloppe urbaine du SCOT , avec distinction des espaces à vocation commerciale celle-ci doit faire l'objet d'une OAP spécifique.

L'extension de BEL-AIR (Sadirac) , vers l'est (emplacement entre le camping et la zone) le long de la RD 671 peut sembler pertinente , de part son positionnement le long de la RD puisqu'en outre elle est desservie par un arrêt de bus Transgironde (des compensations environnementales pourront être imaginées avec l'espace boisé , situé en arrière de zone) , ce secteur doit faire l'objet d'une OAP spécifique. Zones complémentaires sur lesquelles s'appliquent les mêmes exigences paysagères et environnementales :

- BARON , un espace économique , le long de la D 936 pourra être imaginé , toutefois il , sera nécessaire de réduire le recul de constructibilité de 75m le long de la RD936

- MADIRAC le long de la départementale D14 vers Cénac/St Caprais (lieu dit Jos) avec arrêt Transgironde).

- HAUX , pour desservir quelques activités artisanales existantes en entrée de bourg, en prenant soin de sélectionner ces activités (non nuisantes ciblées, non polluantes...) se pose également l'extension des établissements Ballarin, avec un risque de pollution ou d'atteinte au sous-sol(cf.PPRMT) : objectif conforté par les services de l'état avec une orientation pour l'établissement de STECAL.

- LOUPES , maintien de l'existant (centre routier) le long de la RD671 interrogation sur la question d'un parking anarchique d'un artisan en zone urbanisée créant des difficultés de circulation et des désagréments pour les riverains , la commune a décidé d'engager des poursuites envers celui-ci.

- SADIRAC la commune informe du départ et de la fermeture définitive de l'usine PLACO sans repreneur avec une hypothèse future d'usage mixte du site pour moitié économique (co-working, pépinière,...) et pour moitié logements pour les personnes âgées. Activité en zone urbaine mixte :

Avoir une démarche de sélection des activités existantes (non nuisantes, ciblées, non polluantes, respect des mesures et réglementation en matière d'hygiène...) par exemple interdiction de nouvelles implantations si ces activités sont nuisantes.

De même les extensions des activités existantes si elles sont nuisantes. Par contre permettre l'extension d'artisanat tel que les potiers qui représentent une activité patrimoniale. Activités isolées en zone agricole ou naturelle : mise en place de secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) pour gérer ces activités sans compromettre l'activité agricole ni les espaces naturels : objectif conforté par les services de l'État, avec une orientation pour l'établissement de STECAL.

Cas particulier :

- La distillerie à Saint Genès : permettre les extensions liées à la mise en conformité de l'établissement, et classer les bassins en zone non constructible.

- Semoctom à Saint Léon : Empêcher le changement de destination du site à vocation de centre de traitement.

- En matière de tourisme, plusieurs idées émergent, avec la nécessité de faire de la piste Lapébie la colonne vertébrale du territoire avec une nécessité de diffusion vers l'intérieur et de création d'un produit touristique de proximité :

Maintenir une réserve foncière autour de château Barreau, à Cursan, pour un hôtel (100 chambres/200 personnes) et golf possibles ?

Au Pout, à Haux à Saint Genès, d'éventuels hébergements naturels et insolites (dans les arbres, en roulotte,) ce qui implique que le PLUI doit être assez ouvert pour ne pas restreindre ce type d'activités touristiques, très intégrés à la nature et au territoire. Enfin en matière de mobilité, les pratiques de transports collectifs, modes doux ou co-voiturage doivent être manifestement encouragées, notamment vers Bordeaux ou les pôles stratégiques du territoire (lycée, collège, ZAE, pôles cultures ou sportifs marchés,) pour casser le tout voiture. Un plan de mobilité global pourrait être mis à l'étude et impulsé, en déclinaison opérationnelle et pilote du PLUI.

- Le contournement de Créon : la solution de mise à double sens sur les boulevards existants n'a pas d'incidence sur la circulation et les flux (source mairie).

- Le projet de contournement prend plus d'ampleur avec le positionnement du futur lycée (1500 élèves).

Il rappelle que le PADD sera présenté aux Personnes Publiques Associées vendredi 17 février 2017.

22.7 Monsieur le Vice- Président en charge de la coordination numérique du territoire, communication et infrastructures communautaires : Nicolas TARBES

M. le Vice-Président ne souhaite pas prendre la parole.

22.8 Monsieur le Vice- Président en charge de la Protection de l'environnement et gestion des ordures ménagères : Frédéric LATASTE

M. le Vice-Président indique que la Commission Environnement –Semoctom se réunira le 23 février 2017 à 18 :30.

L'ordre du jour est le suivant :

Perspectives 2017

- semaine du développement durable
- création d'un fonds de concours pour initiative environnementale d'intérêt communautaire
- formation agents techniques sur le traitement des espaces verts
- conséquences loi GEMAPI applicable au 1er janvier 2018 avec prise en compte des bassins versants
- mise en place d'un service environnement sur la CCC
- recensement des terrains agricoles disponibles pour l'installation de maraîchers, éleveurs, ...
- étude avec le SEMOCTOM sur tarification incitative

Budget 2017

- création d'un fonds de concours
- conséquences budgétaires pour 2018

Les débats étant achevés, Mme la Présidente lève la séance.

Fin de séance 22 H 00